

Ce document liste sous forme de questions fermées (oui / non) **les critères obligatoires du tableau de classement des meublés de tourisme par niveau d'étoiles.**

Il vous permet de déterminer la catégorie de classement à demander en vue de la visite de contrôle.

Ex : si vous souhaitez un classement en 3, vous devrez répondre aux questions des grilles 1, 2 et de l'autodiagnostic.*

Vous pouvez également prendre connaissance du tableau officiel des meublés de tourisme sur le site internet d'Atout

France : www.classement.atout-france.fr

Nom - Prénom du propriétaire :		Adresse Précise du meublé :		
Grille 1 : Critères obligatoires en 1 étoile				
Critères de classement		OUI	NON	Commentaires / précisions
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce pour 2 personnes 12m²			hauteur min sous plafond : 1m80 une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur
	surface moy minimum chambre(s) suppl : 7m²			ne sont comptées comme pièces d'habitation suppl que les pièces d'au moins 7 m ² uniquement pour les catégories 1* 2* et 3*. La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface min par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières pers) par pièce d'habitation : 3m²			pour les catégories 1* , 2*,3* et 4* : max 2 pers suppl par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : max 1 pers suppl par pièce d'habitation
Aménagements et Equipements		OUI	NON	Commentaires / précisions
6	prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation			
8	Téléphone (cabine) à proximité			max 300 m
24	Etandage ou séchoir à linge			
25	Ustensiles de ménage appropriés au logement : (min un seau et un balai à brosse avec serpillère ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)			tout doit être présent lors de la visite
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant			
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement meublé			
28	Séjour avec canapé ou fauteuil et table basse			
30	Respect des dimensions du (ou des) lits(s) : Lit(s) pour une personne : - largeur: 80 cm -Longueur : 190 cm Lit(s) pour deux personnes : - largeur : 140cm - longueur : 190 cm			Tolérance pour : - lits superposés (80cm x 190 cm) - canapé et lits convertibles (130x 190cm) - uniquement pour les studios de catégorie 1* , 2* et 3* -lits rabattables pour les studios (toutes catégories) Non admis : sommiers métalliques

31	Un oreiller par personne			pour les catégories 1* et 2*, deux oreillers peuvent être remplacés par un traversin.
32	2 couvertures ou une couette par lit			
33	matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles			
34	Eclairage en-tête de lit avec interrupteur indépendant			
Niveau d'équipements sanitaires requis pour les		OUI	NON	Commentaires / précisions
37	une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant			salle d'eau ouverte sur la chambre tolérée pour les logement de 1 chambre maximum.
38	Equipement minimum salle d'eau : -un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche obligatoire			baignoire équipée d'une douche avec rideau de douche acceptée en 1* et 2*. Dimension douche standard : 80 cm x 80 cm dimensions baignoire standard : 75 cm x 170 cm en 1* et 2* baignoire sabot équipée d'une douche avec pare-douche tolérée en lieu et place de la douche.
39	WC privatif intérieur au logement			toilette sèche acceptée.
45	Patères - porte manteau dans la salle de bain			
Niveau d'équipements sanitaires requis pour les		OUI	NON	Commentaires / précisions
40	une 2eme salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant, pour 7 personnes et +			Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable
41	Equipement minimum salle d'eau suppl pour 7 personnes et + : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche obligatoire			baignoire équipée d'une douche avec rideau de douche acceptée en 1* et 2*. Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable
42	2eme WC privatif pour 7 personnes et +			toilette sèche acceptée. Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable
Niveau d'équipements de la cuisine ou coin cuisine		OUI	NON	Commentaires / précisions
50	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau chaude - eau froide)			
51	Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus) : 2 foyers			Pour les exigences à 4 foyers, si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitro 3 foyers, alors le critère est réputé acquis.
53	Mini four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)			Pour les catégories 1* et 2*, si le micro ondes est équipé d'une fonction "four combiné" alors le critère 55 est réputé acquis
54	Four obligatoire pour les logements de plus de 5 pers.			
56	ventilation ou hotte aspirante ou VMC			il est entendu par "ventilation" une aération naturelle dans la cuisine ou le coin cuisine
57	Quantité de vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupant - pour les 1*; 2* et 3*, min requis = verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café. - pour les 4* et 5*, min requis = verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café, verres à vin, verres apéritif, coupes à champagne.			

58	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout			
60	Cafetière			cafetière électrique ou mécanique
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur			100 l pour 2 personnes, 10 litres par occupant supplémentaire
66	Poubelle fermée (avec couvercle)			
67	Ascenseur pour accéder au 4ème étage à partir du rez de chaussée			sauf contrainte locale ou architecturale. Si le logement est situé en RDC, le critère devient non applicable
69	Parking voiture : emplacement à proximité			distant de 300 m maximum. En cas de contrainte locale, le critère devient non applicable.
Services aux clients		OUI	NON	Commentaires / précisions
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques mise à jour (année courante)			Liste des informations locales : commerces, services publics, santé... Liste d'information touristiques
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande			prestations pouvant être assurées sous forme de services payants jusqu'en 3*.
Accessibilité et Développement durable		OUI	NON	Commentaires / précisions
98	Votre logement est-il adapté aux personnes handicapées ?			Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement. Critère devient non applicable si le logement n'a pas le label Tourisme et Handicap.
106	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie			double vitrage / ampoules basse consommation / appareils électroménagers classe A...
108	mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau			chasse d'eau à double débit / économiseurs d'eau...
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte			affichage et moyen mise en œuvre - si l'immeuble ou la commune n'a pas mis en place le tri sélectif, alors le critère devient non applicable.
Grille 2 : Critères obligatoires en 2 étoiles venant s'ajouter aux critères du 1 étoile				
Critères de classement		OUI	NON	Commentaires / précisions
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce pour 2 personnes 14m²			hauteur min sous plafond : 1m80 une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur
	surface moy minimum chambre(s) suppl : 8m²			ne sont comptées comme pièces d'habitation suppl que les pièces d'au moins 7 m ² uniquement pour les catégories 1* 2* et 3*. La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface min par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières pers) par pièce d'habitation : 3m²			pour les catégories 1* , 2*,3* et 4* : max 2 pers suppl par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : max 1 pers suppl par pièce d'habitation
30	Respect des dimensions de la literie: lits pour 1 pers : - largeur 90 cm - longueur 190 cm lits pour 2 pers : - largeur : 140 cm - longueur : 190 cm			Tolérance pour : - lits superposés (80cm x 190 cm) - canapé et lits convertibles (130x 190cm) - uniquement pour les studios de catégorie 1* , 2* et 3* -lits rabattables pour les studios (toutes catégories) Non admis : sommiers métalliques
61	Bouilloire électrique			
90	Draps à la demande			prestation pouvant être assurées sous forme de services payants
91	Linge de toilette			prestation pouvant être assurées sous forme de services payants

92	Linge de table			prestation pouvant être assurées sous forme de services payants
97	adaptateurs électriques à la demande			
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement			
Grille 3 : Critères obligatoires en 3 étoiles venant s'ajouter aux critères du 1 et 2 étoiles				
Critères de classement		OUI	NON	Commentaires / précisions
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce pour 2 personnes 18m²			hauteur min sous plafond : 1m80 Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur, Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3*,4* et 5*)
	surface moy minimum chambre(s) suppl : 9 m²			ne sont comptées comme pièces d'habitation suppl que les pièces d'au moins 7 m ² uniquement pour les catégories 1* 2* et 3*. La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface min par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières pers) par pièce d'habitation : 3m²			Pour les catégories 1* , 2*,3* et 4* : max 2 pers suppl par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : max 1 pers suppl par pièce d'habitation
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec, au besoin, un système de facturation correspondant à la période de location			Téléphone portable à carte mis à disposition dans le logement toléré
11	TV couleur installée avec télécommande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
22	Lave linge obligatoire pour un logement de 4 personnes et plus			équipement pouvant être commun à plusieurs logement jusqu'en 3*
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble			
31	2 oreillers par personne			traversin non admis à partir de 3*
38	Une douche ou une baignoire équipée d'une <u>douche avec pare douche rigide</u>			Dimension douche standard : 80cm x 80 cm Dimension baignoire standard : 170cm x 75 cm
44	Prise de courant libre à proximité du miroir dans la salle d'eau			la prise de courant doit permettre de se raser ou se sécher les cheveux devant le miroir.
48	Espace de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)			
49	Sèche cheveux électrique			
51	Table de cuisson 4 foyers, quelle que soit la capacité			si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitro à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis.
54	Four obligatoire quelle que soit la capacité			
55	Four micro ondes			
62	Grille pain			
63	Lave vaisselle obligatoire pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)			
68	Ascenseur : pour accéder au 3eme étage à partir du rez de chaussée			sauf contrainte locale ou architecturale. Si le logement est situé en rez de chaussée, alors le critère devient non applicable.
70	Parking voiture avec emplacement(s) privatif(s)			en cas de contrainte locale, le critère est non applicable
95	Ménage à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant

96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
Grille 4: Critères obligatoires en 4 étoiles venant s'ajouter aux critères du 1, 2 et 3 étoiles				
Critères de classement		OUI	NON	Commentaires / précisions
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce pour 2 personnes 20m ²			hauteur min sous plafond : 1m80 Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3* 4* et 5*)
	surface moy minimum chambre(s) suppl : 10 m ²			ne sont comptées comme pièces d'habitation suppl que les pièces d'au moins 7 m ² uniquement pour les catégories 1* 2* et 3*. La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface min par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières pers) par pièce d'habitation : 3m ²			pour les catégories 1* , 2*,3* et 4* : max 2 pers suppl par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : max 1 pers suppl par pièce d'habitation
10	Accès Internet haut débit			sauf impossibilité technique, alors le critère est non applicable
15	lecteur DVD			
23	Sèche linge électrique à partir de 6 personnes			critère devenant optionnel pour les logements jusqu'à 5 personnes inclus.
32	Une couette par lit			
35	Interrupteur éclairage central près du lit (va-et-vient)			
36	Présence d'une table ou d'une tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne			
38	Une baignoire (dimension supérieure au standard) équipée d'une douche avec pare-douche ou une baignoire et une douche ou une douche (dimension supérieure au standard) obligatoire			Dimension douche standard : 80 cm x 80 cm dimensions baignoire standard : 75 cm x 170 cm
43	Salle de bain : 2 points lumineux dont un sur le lavabo			
46	Miroir en pied dans la salle d'eau			
47	Tablette sous miroir ou plan			
63	Lave vaisselle obligatoire pour les logements de 2 personnes inclus et plus.			
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur			
93	Lits faits à l'arrivée, à la demande			Prestations pouvant être assurées sous formes de service payant
94	Matériel pour bébé (siège et lit) gratuit			

Grille 5 : Critères obligatoires en 5 étoiles venant s'ajouter aux critères du 1,2,3 et 4 étoiles				
Critères de classement		OUI	NON	Commentaires / précisions
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce pour 2 personnes 26m ²			hauteur min sous plafond : 1m80 Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3* 4* et 5*)
	surface moy minimum chambre(s) suppl : 12 m ²			ne sont comptées comme pièces d'habitation suppl que les pièces d'au moins 7 m ² uniquement pour les catégories 1* 2* et 3*. La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface min par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières pers) par pièce d'habitation : 3m ²			pour les catégories 1* , 2*,3* et 4* : max 2 pers suppl par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : max 1 pers suppl par pièce d'habitation Pour la catégorie 5* : maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation.

9	Téléphone sans fil			
12	TV couleur écran plat avec télécommande			Prestations pouvant être assurées sous formes de service payant
13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques			
14	Chaîne Hi-Fi (avec radio, véritable chaîne haute fidélité)			
21	Climatisation ou rafraîchissement d'air			pas de ventilateur
23	Sèche linge électrique pour les logement à partir de 2 personnes et plus.			
30	Respect des dimensions de la literie: lits pour 1 pers : - largeur 90 cm - longueur 200 cm lits pour 2 pers : - largeur : 160 cm - longueur : 200 cm			
39	WC indépendant de la salle d'eau (jusqu'à 4 pers)			
40	une 2eme salle d'eau privative dans un espace clos et aéré avec accès indépendant à partir de 5 personnes et plus.			
42	WC indépendant supplémentaire à partir de 5 personnes.			

Vous avez complété ce document, vous savez maintenant à quel classement vous pouvez prétendre.
 Merci de renvoyer ce document avec le bon de commande, l'état descriptif et votre règlement à l'adresse suivante :
SIVAV - Services des meublés - 82 avenue des Clapeys - 73300 Saint Jean de Maurienne
